



Vente ou rachat d'une part concernant une copropriété

Par **catache**, le **16/02/2009** à **18:06**

Bonjour,

Un couple d'amis non marié et non pacsé a acheté en copropriété une maison dans laquelle ils vivent depuis 5 ans; la conjointe veut quitter le domicile et récupérer la valeur de la moitié de cette maison, par vente ou rachat de cette part.

Une obligation peut elle être posée après expertise et dans quel délai ?

Merci pour vos réponses !

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **19:58**

Bonsoir,

"Une obligation peut elle être posée après expertise et dans quel délai ?"

Je ne comprends pas vraiment votre question. Pouvez-vous préciser.
Cordialement

Par **catache**, le **17/02/2009** à **08:17**

Bonjour,

En fait, il s'agit d'un couple qui se sépare, l'une voulant partir l'autre voulant conserver la maison; la personne qui souhaite partir craint à juste titre que le copropriétaire cherche à immobiliser la situation, en refusant la vente et/ou le rachat de sa part.

Peut-elle exiger la récupération de la valeur de son bien dans un délai précis et raisonnable ?

Merci pour votre réponse..